

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....
Réclamations.....
Annonces anglaises.....
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 5 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 8 juin 1882

100 français.....	83 1/2	Crédit mobilier.....	746
100 amortissable.....	83 3/4	Mobilier Lyonnais.....	482
100 nouveau.....	115 5/8	Mobilier espagnol.....	482
100 français.....	115 5/8	Union générale.....	700
100 italien 5 0/0.....	90 5/8	Foncière lyonnaise.....	700
100 anglais 4 1/2.....	90 5/8	Austrichiens.....	367
100 russe 5 0/0.....	90 5/8	Lombards.....	367
100 égyptiennes 6 0/0 1877.....	351	Sarragosse.....	367
100 égyptiennes 6 0/0 1877.....	351	Nord-Espagne.....	367
100 égyptiennes 6 0/0 1877.....	351	Transatlantique.....	367
100 égyptiennes 6 0/0 1877.....	351	Suez.....	367
100 égyptiennes 6 0/0 1877.....	351	Consolidés à Londres.....	100 9 1/8
100 égyptiennes 6 0/0 1877.....	351	Panama.....	100 9 1/8

Télégrammes

DE NUIT

Spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 8 juin.

Le conseil des ministres s'est occupé aujourd'hui des crédits tunisiens et de diverses questions budgétaires. Le conseil a arrêté définitivement la liste des membres de la commission du canal de l'Océan à la Méditerranée.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 8 juin.

Les victimes de Saïda

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances sont convoqués pour demain par la commission du budget pour fournir des explications sur le projet de loi destiné à ouvrir un crédit de 190,000 francs pour indemniser les victimes espagnoles et françaises des massacres de Saïda dans le Sud-Ouest oranais. Sur cette somme, 900,000 fr. sont réservés aux Espagnols; or l'Espagne de son côté ne consent qu'à accorder une indemnité de 300,000 francs pour réparation des dommages causés aux Français tant par les carlistes que par les insurgés cubains.

La commission du budget se montre surprise de cette disproportion si peu compréhensible, et, à moins d'explications suffisantes du gouvernement, elle ne veut pas voter le projet de loi.

Attributions des conseils municipaux

Une décision très importante qui constitue un échec pour le ministre de l'intérieur a été prise hier par la commission de la Chambre qui s'occupe de l'organisation municipale. On sait que cette commission est saisie d'un projet du gouvernement qui, d'une part, étend dans une certaine mesure les attributions pour

lesquelles les conseils municipaux statuent souverainement, et, d'autre part, pour les autres attributions, substitue le contrôle de la commission départementale à celui du préfet.

Hier, la commission a admis, en l'étendant notablement, la première partie, c'est-à-dire celle comprenant les attributions souveraines des conseils municipaux; mais pour la seconde partie elle a maintenu la tutelle du préfet et repoussé celle de la commission départementale, que voulait instituer M. Goblet.

Cette décision a été prise par 11 voix contre 3 et une abstention.

Diverses

La commission du vinage a conclu au rejet du projet de gouvernement et propose de frapper d'une surtaxe les vins dont le vinage dépasse 12 degrés. Elle demande également un dégrèvement de 25 fr. sur les sucres.

Les unions républicaines de la Chambre et du Sénat ont décidé d'envoyer un télégramme de condoléance à la famille de Garibaldi.

La réunion parlementaire de la droite s'est constituée définitivement aujourd'hui. Elle a arrêté l'organisation de ses moyens d'action.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du jeudi 8 juin

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Mort de M. Vinatier

M. le président annonce la mort de M. Vinatier, député de Moulins (Allier), et fait en quelques mots l'éloge du défunt.

Proposition Raspail

M. Benjamin Raspail dépose une proposition tendant à déclarer déchu de leur mandat les députés qui sont administrateurs de compagnies financières. Il dit que les récents scandales financiers ont fait voir qu'il est temps de prendre des mesures, afin que le Parlement ne soit composé que de citoyens intègres.

L'orateur demande l'urgence qui est déclarée.

Les troubles du quartier Latin

M. Gerville-Réache dépose une proposition demandant une amnistie pour les individus compromis dans les troubles du Quartier-Latin.

Les bons de poste

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la création de bons de poste de sommes fixes.

L'urgence est déclarée.

LA RÉFORME JUDICIAIRE

(Suite de la discussion)

L'ordre du jour appelle la suite de la 1^{re} délibération sur le projet et les propositions de loi sur la réforme de la réorganisation judiciaire.

Discours de M. Bouvier-Lapierre

M. Bouvier-Lapierre soutient la suppression de l'inamovibilité. L'élection des magistrats pourra venir ultérieurement quand le pays sera plus familiarisé (sic) avec les institutions républicaines.

M. Pieyre combat le projet comme injuste et impopulaire.

Discours de M. Humbert

M. Humbert récapitule les diverses propositions présentées dont il signale les inconvénients.

Il repousse la création d'assises correctionnelles qui seraient mal reçues dans le pays.

Le gouvernement ne veut que remplacer les magistrats incapables ou hostiles.

En faisant des réformes plus radicales on risque d'échouer; or le pays réclame qu'on aboutisse promptement.

Le ministre dit que le système républicain serait celui de l'élection par le suffrage universel parmi les licenciés en droit; mais la question est de savoir si le suffrage universel saurait bien discerner.

Le projet du gouvernement suspend seulement le principe de l'inamovibilité dans la mesure de l'indispensable. La suspension a été rendue, en effet, indispensable, mais le gouvernement la rétablira, cette inamovibilité, le plus tôt possible, parce que le pouvoir judiciaire doit rester indépendant.

Samedi séance publique.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du jeudi 8 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

L'exposition de Bordeaux

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre du commerce, sur l'exercice 1882, d'un crédit de 50,000 fr. pour subvention à l'exposition générale des produits de l'agriculture, de l'industrie et des arts industriels, organisée par la Société philomatique de Bordeaux.

L'ordre du jour est adopté.

Ecoles des arts et manufactures

Le Sénat adopte un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1^{re} ouverture au minis-

tre du commerce, sur l'exercice 1882, d'un crédit de 990,000 fr. pour la construction de l'école centrale des arts et manufactures; 2^o ouverture, sur le budget annexe de l'école centrale des arts et manufactures, pour l'exercice 1882, d'un crédit de 1,120,000 fr. pour le même objet.

Les crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant : 1^o l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires sur les exercices 1879 et 1880; 2^o l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaire et extraordinaire de 1881; 3^o l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1882; 4^o l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices primés et clos; 6^o l'ouverture et l'annulation de crédits affectés aux budgets annexes rattachés pour ordre au budget général de l'Etat.

Le projet est adopté.

Les chemins de fer algériens

Le Sénat adopte en première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet : 1^o la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de la Sema, à Ain Témouchent; 2^o l'appropriation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Ouest-Algérien.

La navigation du Haut-Rhône

Le Sénat adopte également un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'amélioration du passage du Chaffard, sur le haut Rhône.

Samedi, séance publique.

Informations

Paris, 8 juin.

Par décret inséré à l'Officiel de ce matin, les électeurs de Civray et de Poitiers sont convoqués pour le 2 juillet afin d'élire leurs députés.

Une assemblée de journalistes républicains, tenue hier, a décidé d'envoyer aux obsèques de Garibaldi MM. Ranc, Lockroy, Pelletan, Maret, Vacquerie, Rochefort, Strauss, Ordinaire, Révilion, Longuet, Humbert, Boursin, Farey, Canivet. Les délégués voyagent à leurs frais.

Le Journal des Débats dit que le discours de M. Léon Say à Saint-Quentin n'est que le développement naturel et logique des principes contenus dans l'exposé des motifs du budget de 1883. Certes, tous désirent dégrever l'agriculture, mais pour venir sérieusement en aide aux agriculteurs on ne peut pas leur jeter comme une aumône, un dégrèvement de quelques millions; il faudra faire un large sacrifice correspondant à de sérieux résultats et à des allègements véritables. Pour cela la Chambre doit éviter les dépenses amenant

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

128

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

— Rien de plus simple... répondit Henri. Mon père est parti pour l'Italie, mais n'ayant aucune raison pressante pour aller là plutôt qu'ailleurs, il a pu modifier en route le but de son voyage.
— Vous n'avez de lui aucune nouvelle?
— Aucune...
— Et vous ne lui écrivez jamais?
— Non, madame, ne sachant où lui adresser mes lettres...
— On ne fait donc pas suivre la correspondance arrivant à son hôtel?
— Impossible... Tout s'entasse sur le bureau de son cabinet de travail... A son retour il y trouvera votre lettre d'invitation avec beaucoup d'autres...
— C'est très singulier, dit Claudia. M. le duc n'est pas original...

— Il avait sans doute besoin de repos... répliqua le jeune homme, il aura voulu s'isoler complètement de ses affaires de toute nature.

L'ex-courtesane resta silencieuse pendant quelques secondes.

Elle pensait :

— Georges doit pénétrer secrètement la nuit dans son hôtel pour y prendre connaissance des lettres qui lui sont adressées. La preuve, c'est qu'il a reçu la mienne... Mais à quel propos tant de mystère?... Il faudra que je le sache... Il m'a demandé jusqu'à demain, sous le prétexte de s'entendre avec son fils, et son fils le croit loin de Paris... Donc il ne le verra pas. Aurait-il l'intention de me prendre pour dupe ?

Après ce court monologue elle ajouta :

— L'absence de votre père doit vous donner de grands tracas...

— En aucune façon, madame...

— Ne vous a-t-il donc pas laissé le soin de gérer ses intérêts ?

— Non, madame... Je ne m'occupe absolument de rien... Mon père a son homme d'affaires.

— Un certain Frédéric Bérard, je crois...

— Martial Rigaud, madame...

— Demeurant rue de Pot-de-Fer-Saint-Marcel ?

— Pas du tout, Martial Rigaud habite notre hôtel de la rue Saint-Dominique...

— Je faisais confusion... Ce Frédéric Bérard est chargé des affaires d'une autre personne...

Claudia ne doutait plus.

Elle avait désormais la certitude que le duc se cachait sous le nom dont il s'était servi le matin de ce même jour.

— Je flaire un danger, se disait-elle, mais je serai sur mes gardes...

— Pourquoi toutes ces questions ? se demandait Henry. Qu'importe à mistress Dick Thorle le voyage de mon père et le nom de son intendant ?...

N'y a-t-il là qu'une pure et simple curiosité féminine ?

Sachant ce qu'elle voulait savoir, Claudia, que ses devoirs de maîtresse de maison appelaient ailleurs, quitta le jeune avocat.

Henri rejoignit Etienne Lorient et tous les deux se rendirent au fumoir où des cigares des plus grandes marques de la Havane étaient mis à la disposition des invités.

René Moulin se multipliait.

Il surveillait les moindres détails, tout en songeant que le moment attendu par lui avec tant d'impatience approchait.

Un des valets avait reçu la consigne de le prévenir aussitôt qu'on viendrait le demander. Il avait calculé que Berthe, partant de la rue Notre-Dame-des-Champs à dix heures et demie précises, arriverait avant onze heures et quart.

A minuit, après un lunch servi au buffet les artistes du Gymnase joueraient un vaudeville dont la représentation ne durerait pas plus de vingt-cinq minutes et auquel succéderaient les tableaux vivants précédant eux-mêmes la partie musicale de la fête.

René Moulin aurait donc le temps, aussitôt que Berthe et Jean-Jeudi seraient là, de régler la courte scène intercalée dans les tableaux vivants et dont l'effet pouvait être si grand.

Onze heures sonnèrent.

Le pseudo-maitre d'hôtel, pris d'une sorte de fièvre nerveuse, ne tenait plus en place.

Il allait et venait dans le vestibule, surveillant l'escalier et tressaillant chaque fois que le timbre de la porte cochère retentissait.

Enfin il aperçut le domestique chargé de faire le guet.

Ce domestique s'approcha et lui dit :

— M. Laurent, c'est le coiffeur pour les artistes... Faut-il le faire monter ?

— Tout de suite. Je vais l'attendre sur le carré du petit escalier...

Jean-Jeudi ne tarda point à paraître, superbe, méconnaissable.

Il avait fait (pour nous servir de ces expositions) une toilette épatante.

Il portait un pantalon noir acheté au Temple et quelque peu rapé, mais très propre encore; une redingote de même couleur et de même provenance; une cravate de satin vert émeraude et un chapeau à haute forme.

On voyait sous son bras gauche une boîte de carton attachée par une faveur rose et contenant les perruques.

— Monsieur Laurent, dit-il d'un ton prétentieux, je suis bien votre serviteur... Vous m'avez recommandé l'exactitude et j'arrive à la minute précise.

des excédants de dépenses par des petites sommes. La dotation de l'instruction et celle de l'armée constituent de l'argent bien placé, mais il faut mettre un frein au flot toujours montant des pensions. Là est le véritable et seul péril. En résumé, pour dégrever l'agriculture il faut résister à toutes les dépenses qui ne sont pas de nécessité urgente et absolue.

Il doit être procédé dimanche prochain à une élection sénatoriale pour le Cantal, à l'effet de pourvoir au siège rendu vacant par la mort de M. Bertrand.

Cinq candidats appartenant tous à l'opinion républicaine étaient primitivement sur les rangs.

Dans une réunion préparatoire à laquelle assistaient un nombre important de députés, M. le docteur Brugerolles a obtenu 38 voix, M. Durrieu 15, M. Cabanes 12, M. Richard (du Cantal) 1.

En additionnant les suffrages exprimés on constate que M. Brugerolles a réuni 10 voix de plus que tous ses concurrents réunis.

Son succès paraît d'autant plus certain que chacun des candidats a pris au préalable, suivant les règles de la discipline républicaine, l'engagement de faire voter pour celui d'entre eux qui obtiendrait le plus grand nombre de voix dans la réunion.

Maire de Massiac et conseiller général, M. le docteur Brugerolles est, du reste, depuis longtemps au premier rang des combattants de l'opinion républicaine dans le Cantal.

Les journaux de ce soir annoncent le rappel définitif de M. Czacki, nonce du pape à Paris, que le soin de sa santé oblige à prendre un repos absolu.

D'après les mêmes journaux, M. Desprez, ambassadeur de la République française près le Vatican, prendrait sa retraite, et les deux nouveaux ambassadeurs seraient nommés simultanément.

Aujourd'hui à une heure, ont eu lieu, à l'Académie française, les deux élections pour les successeurs des fauteuils de MM. Charles Blanc et Auguste Barbier.

Dans le scrutin, pour le remplacement de M. Charles Blanc, trois tours ont eu lieu sans résultat : M. Ch. de Mazade a obtenu 16 voix et M. Ed. Pailleron 16 voix également. En conséquence, l'élection a été renvoyée à six mois.

M. Perraud, évêque d'Autun, a été élu en remplacement d'Auguste Barbier, par 23 voix contre M. Pailleron avec une voix, M. Lecomte de Lisle une voix et huit bulletins blancs.

Le fauteuil de M. Perraud, qui est le trente-septième, a été occupé également par onze titulaires : 1634, Chapelain. — 1674, Benserade. — 1691, E. Pavillon. — 1708, Sillery. — 1726, Mirabaud. — 1761, Watelet. — 1786, Sedaine. — 1803, Parny. — 1845, de Jouy. — 1847, Empis. — 1869, Barbier.

L'autre fauteuil a été occupé par onze titulaires (depuis la fondation de l'Académie) : 1634, Germain Habert. — 1655, Cotin. — 1682, P. Danger. — 1723, Berville. — 1732, Terrasson. — 1750, de Bissy. — 1810, Esménard. — 1811, Ch. Lacretelle. — 1856, J. E. Biot. — 1873, de Carné. — 1877, Charles Blanc.

On sait que le bureau du syndicat de l'Association des journalistes républicains va représenter la presse républicaine à Rome. Son secrétaire général a adressé des invitations à ceux des publicistes français dont le nom devait se trouver naturellement mêlé à une manifestation de ce genre. Il a reçu, hier, de M. Anatole de la Forge la réponse suivante :

« Mon cher confrère, Merci de votre communication ! Votre bureau représentera dignement l'association des journalistes républicains de France aux obsèques de Garibaldi. Je déclare l'honneur de vous accompagner, parce que je suis trop vieux et trop souffrant. C'est le moment de faire place aux jeunes, surtout quand ils portent vos noms sympathiques. Je vous réponds d'un accueil enthousiaste là-bas, au milieu de cette grande nation italienne qui n'est ni hostile ni ingrate. Vous en aurez bientôt la preuve pendant votre voyage. »

La statue qui va être élevée à Rouget de Lisle, sur l'une des places publiques de Choisy-le-Roi, sera inaugurée le dimanche 23 juillet prochain.

— Très bien, monsieur... répliqua René Moulin.

François ajouta-t-il en s'adressant au valet, retournez à votre poste... J'attends une dame, artiste d'un moment à l'autre... Vous l'amenez directement ici...

— Oui, monsieur Laurent...

Le mécanicien resta seul avec Jean-Jeudi, reprit :

— Vous n'avez en quittant la scène, qu'à ouvrir la porte que voici et qui se trouve derrière la toile de fond du petit théâtre... Une fois sur le carré vous filerez par l'escalier que voilà jusque dans la cour, et de la cour dans la rue...

— Parfait !... Où nous retrouverons-nous ? demanda Jean-Jeudi.

— Demain matin, à l'heure et à l'endroit habituels...

— Tu ne décamperas donc pas ?

— Certainement non... J'ai l'intention de rester ici quelques jours encore, pour surveiller certains faits qui pourront se produire...

— Mais si Mistress Dick Thorn te questionne ?

— Je me charge de lui répondre de manière à détourner ses soupçons...

— Compris !

— Il est bien entendu, poursuivit René Moulin, que vous ne disparaîtrez brusquement qu'en cas d'alerte...

— Si ne survient rien d'anormal, vous m'attendrez dans la pièce où je vais vous conduire et vous m'aiderez à préparer les costumes.

On sait que Rouget de Lisle est mort à Choisy-le-Roi au mois de juin 1836, et que ses restes reposent au cimetière de cette commune.

Les habitants de Choisy-le-Roi font de grands préparatifs pour donner à la fête, qui aura lieu le jour de l'inauguration, le caractère et l'éclat qui conviennent à une grande manifestation patriotique et nationale.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

La situation reste la même en Egypte. D'après une dépêche publiée par le *Standard*, de Londres, les chefs du mouvement militaire auraient résolu de se soumettre à la volonté du sultan, mais d'exiger la destitution de Tewfik, ce qui n'est pas l'indice d'une véritable tendance à la soumission. Arabi, pour son propre compte, ne serait pas disposé à accepter un exil, quelque doré qu'il pût être.

D'autre part, on annonce de Constantinople que le sultan aurait fait connaître à l'ambassadeur d'Allemagne son intention de soutenir Tewfik.

Dervisch-Pacha est arrivé hier à Alexandrie.

On ne sait point encore quand la conférence se réunira ; mais une dépêche de Constantinople annonce que M. de Noailles insiste pour que cela soit très prochainement.

L'Allemagne, sur qui le sultan comptait pour appuyer son opposition, a déclaré que n'ayant pas des intérêts directs en Egypte, elle devait se concerter avec les puissances avant de répondre à la note de la Porte.

Les gouvernements russe et italien ont dit qu'ils se conformeraient à la décision des autres puissances.

L'avant dernière nuit, à la Chambre des communes, sir Charles Dilke a déclaré que la Porte seule, sans refuser la conférence, a exprimé la croyance qu'elle ne serait pas nécessaire.

Le même orateur a dit, en répondant à une autre question, que Musurus-Pacha, dans un entretien avec lord Granville, lui avait indiqué d'une manière générale les instructions données à Dervisch-Pacha. Ces instructions reposaient, en substance, sur la même base que celle qui a été proposée pour la conférence.

Voici nos dernières dépêches :

Constantinople, 8 juin.

Assym-Pacha a déclaré aux ambassadeurs de France et d'Angleterre que la Porte ne participera à la conférence que si la mission de Dervisch-Pacha échoue. On espère être fixé très prochainement sur les chances de succès de la mission.

Alexandrie, 8 juin.

Tous les consuls ont visité Dervisch-Pacha dès son arrivée. Le maître des cérémonies du khédive a refusé à Yacoub Pacha, sous-secrétaire au ministère de la guerre, qui avait été envoyé par Arabi, la permission d'aller à bord du *Thalia*, Yacoub a été présenté à Dervisch-Pacha avec les autres officiers égyptiens, au palais de Ras-et-Tin.

Dervisch-Pacha arrivera au Caire ce matin, à dix heures. La commission turque se compose de 58 personnes, parmi lesquelles se trouvent le fils de Dervisch-Pacha, 10 aides de camp et 15 beys.

On prête aux chefs militaires l'intention de prier Dervisch-Pacha de rétablir l'accord entre eux et le khédive.

Ismailia, 8 juin.

Les soldats égyptiens qui étaient concentrés au bord du canal de Suez pour empêcher la contrebande ont reçu l'ordre de retourner à leur dépôt.

Le Caire, 8 juin.

Dervisch-Pacha est arrivé. Il a été reçu par les députés du khédive et du cheik-ul-islam. Une ovation lui a été faite par les troupes et les populations aux cris de : « Vive le sultan ! »

ALGÉRIE

Paris, 8 juin. — On mande de Tunis au *Temps*, le 5 juin :

Les nouvelles reçues aujourd'hui de Tripoli ne statent que des gens mal intentionnés ont répandu à dessein le bruit que des troupes françaises du corps expéditionnaire de Tunisie, en poursuivant Ben-Khalifa, auraient franchi la frontière tri oitaine. Ces bruits sont faux. On ajoutait que le pacha aurait embarqué des troupes pour aller à la frontière repousser nos troupes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Turcs ont importé beaucoup de fusils qui passent aux mains des insurgés. Il est donc de notre devoir de continuer à laisser nos colonnes dans le sud de la régence, pour empêcher par tous les moyens les dissidents de passer de la Tripolitaine sur le territoire tunisien.

On continue à faire circuler le bruit que le bey serait invité à aller assister aux fêtes du 14 juillet à Paris. J'ai causé de ce bruit avec diverses personnes de l'entourage du bey ; mais il ne paraît pas que la chose soit encore certaine. Un voyage constitue toujours une forte dépense, et le trésor du bey est à sec pour le moment. En outre, le public pourrait mal interpréter ce voyage.

Le général Lambert est revenu de Constantine.

Etranger

Suisse

Berne, 8 juin. — S'il faut en croire les renseignements qui nous viennent de Glaris, le malheureux village d'Elm, à moitié englouti le 11 septembre dernier sous l'éboulement d'une partie de la montagne, est plus que jamais menacé d'une destruction complète.

Un éboulement continu de pierres et de cailloux se produit absolument comme à la veille de la catastrophe ; il semble que l'effet du bombardement qu'on avait cru devoir faire subir à une partie de la montagne se produit seulement maintenant.

La crevasse principale qui a été mesurée récemment s'est élargie d'un mètre.

On croit que la chute de masses considérables se prépare.

L'inclinaison du pie principal, le Risikopf est directement dirigée sur ce qui reste du village d'Elm.

L'école a été fermée, les archives de la commune ont été enlevées et la population s'apprête à quitter le village au moindre mouvement de terrain.

Belgique

Bruxelles, 8 juin. — On annonce que des arrestations importantes ont été opérées hier à Bruxelles. Deux individus déclarant se nommer Henri Watson, âgé de quarante-cinq ans, né à Londres, ancien capitaine de vaisseau ; Henri Fulton, âgé de cinquante-quatre ans né à New-York, également ancien capitaine de vaisseau et une Anglaise, âgée de vingt-six ans, nommée Clara Moonson, ont été trouvés porteurs d'une petite caisse renfermant des sommes considérables en billets de banque et en valeurs. On présume que cet argent provient de vols récemment commis en France.

Ces individus vont être dirigés sur Paris.

Russie

Saint-Petersbourg, 8 juin. — Le *Messager* du gouvernement annonce que le général Kolpatowski est nommé gouverneur général des steppes et commandant en chef des troupes de la circonscription militaire d'Omsk, récemment créée.

D'après le même journal, le général Tcherniaïef est nommé gouverneur général du Turkestan et commandant en chef des troupes de la circonscription militaire du Turkestan.

Le *Golos* apprend que le comité de la Bourse de Varsovie a adressé au ministre des finances une requête tendant à obtenir, pour tout le temps que durera l'occupation de Moscou, la suspension des prescriptions légales qui empêchent les juifs de résider dans cette ville.

Saint-Petersbourg, 8 juin. — Le *Golos* annonce qu'un incendie a éclaté dans un entrepôt de naphthalène près du port de Bakou ; les entrepôts voisins ont été détruits.

Le feu continue ses ravages

Amérique

Londres, 8 juin. — Les correspondances de Kingston confirment les avis déjà publiés au sujet des répressions de la répression exercée par le président de la république d'Haïti, M. Salomon, contre les hommes qui ont participé à la tentative de révolution de Saint-Marc.

Beaucoup d'insurgés ont été fusillés aussitôt qu'ils ont été capturés, et un nombre bien plus considérable encore a été fait prisonnier.

Les prisonniers ont été jugés dernièrement à Saint-Marc et à Gonaïves, et 42 ont été condamnés à mort. On en a exécuté 17 à Saint-Marc et 11 à Gonaïves, le tour des autres ne saurait tarder, car le président Salomon est moins que jamais disposé à la clémence. On dit qu'il y avait parmi les fusillés un citoyen français, Jules Lamelle, et un citoyen américain, Charles Fournier.

Il résulte d'une correspondance trouvée sur le général Montpoint, qui est parmi les prisonniers, que Boyer Bazelaïs, en ce moment exilé à Kingston, travaille à organiser une conspiration, dont l'objet est de le faire rentrer à Haïti comme président.

Espagne

Madrid, 8 juin. — La commission de la Chambre des députés chargée de faire un rapport sur les relations commerciales de l'Espagne et de ses colonies a décidé de suspendre le droit différentiel applicable au pavillon.

M. Sagasta combat le principe du libre-échange absolu. Il déclare que le gouvernement ne veut pas de protection exagérée, mais qu'il désire le système de réciprocité.

La Chambre a adopté le projet de loi autorisant le gouvernement à réduire le tarif des douanes.

Indes anglaises

Londres, 8 juin. — Une dépêche de Calcutta annonce qu'un soulèvement important a éclaté parmi les Khonds, dans les provinces centrales. Ils sont au nombre de 20,000, et il faut faire des efforts immédiats pour étouffer le mouvement et l'empêcher de se propager dans les tribus voisines. L'infanterie de Madras a reçu ordre d'aller renforcer les troupes déjà envoyées. Ainsi s'expliqueraient également les préparatifs militaires faits à Aden.

GARIBALDI

Un correspondant du *Journal des Débats* adresse à Rome à ce journal une intéressante lettre dont nous reproduisons les principaux passages.

Après avoir constaté la grande émotion produite par la nouvelle de la mort de Garibaldi, l'auteur de la lettre fait d'abord remarquer que cet événement ne saurait avoir aucune influence politique, car si Garibaldi a conservé jusqu'au bout sa grande popularité intacte, il n'en a pas plus depuis six ans au moins, la moindre action sur les événements.

Le correspondant continue ainsi :

L'homme qui vient de s'éteindre possédait au suprême degré les qualités qui entraînent les masses : le courage à toute épreuve, l'audace, l'irréflexion qui ne recule devant rien et ne tient compte d'aucun obstacle, la vie simple et frugale, et le désintéressement absolu dans les questions d'argent.

Aussi, malgré l'échec de ses dernières tentatives à Aspromonte et à Mentana, malgré des lettres excentriques sur lesquelles la plupart des journaux gardaient un silence prudent, malgré même la gênerosité tardive du Parlement accepté du général, on le savait, par pure déférence envers les siens Garibaldi est resté jusqu'à la dernière heure, le héros populaire par excellence.

— Des délicats comme toi, mon vieux, grognait-il en frappant sur sa cuisse, tu n'en fais pas !... Voici deux fois de suite que la même journée qu'il refuse de laisser mordre la main dans la pâte quand on s'est ouï dire farine !... Est-ce qu'il se figure que je vais concourir pour le prix des vertus ?... Pas de ça, Lisette !...

Moi je ne connais que mon métier !... Je me suis muni de tout ce qu'il faut et après la comédie, s'il y a moyen, je me faufilerai et je m'en irai la main sur le meurtre...

Il a peur des plaintes, cet oiseau-là !... De quoi, des plaintes ! As-tu fini ?... Si mistress Dick Thorn est bien la femme que je crois, je laisserai dans son tiroir une quittance qui lui donnera lieu de réfléchir avant de porter plainte...

Et puis qu'est-ce que vous voulez ? J'ai mon idée !... C'est plus fort que moi... Si je n'offrais pas un acompte sur le capital que m'est dû depuis vingt ans, j'en ferais une ladié...

Puis Jean-Jeudi, ouvrant la malle, se mit à préparer les costumes.

LXXII

L'orchestre avait cessé de se faire entendre.

Les invités de mistress Dick Thorn envahirent le buffet.

Il était l'ennemi ardent du Pape et du Pape, et cependant le peuple même de Naples, à l'heure actuelle, est tout disposé à assom-mer les libéraux, le vénérable comme un saint, et à obéir à son moindre signe. Quel que soit le jugement définitif de l'histoire, le nom de Garibaldi sera toujours pour l'Italie ce qu'est pour la Suisse celui de Guillaume Tell, lequel, quel qu'il soit, n'a jamais existé.

Dans un testament daté de septembre 1881, le général ordonne que son corps soit brûlé, et qu'il soit placé dans une urne de porphyre, et qu'elle soit déposée dans l'île dont il a rendu le nom légendaire. Je ne sais si la volonté de Garibaldi sera respectée. On veut qu'il lui soit fait des obsèques solennelles et que son corps repose au Panthéon, à côté de celui de Victor Emmanuel. Si ce projet était exécuté, il amènerait certainement des difficultés avec le Saint-Siège.

Le Panthéon est toujours une église dans laquelle on célèbre chaque jour les cérémonies du culte. Or, Garibaldi s'était toujours déclaré ennemi, non-seulement du culte, mais de la religion elle-même. Dans sa dernière publication, à Palerme, il a qualifié le pape d'infamable schérat.

Léon XIII, en supposant même qu'il soit disposé à la conciliation, ce qui n'est pas certain, ne pourrait permettre que le corps d'un ennemi déclaré de la religion reposât dans un édifice religieux. Le pape n'a pas le pouvoir de disposer du Panthéon, mais il a celui de supprimer l'exercice du culte, ce qui contraindrait au suprême degré la famille royale, qui veut que son corps repose dans un édifice consacré.

Il est difficile de savoir encore ce que décidera le gouvernement et la famille. Peut-être se décidera-t-on à exécuter en partie la volonté du général. Ainsi on pourrait brûler son corps, et transporter solennellement l'urne qui contiendra ses cendres soit au Capitole, soit au Panthéon.

Garibaldi n'était pas un grand homme comme les succès de sa grande entreprise, la conquête des Deux-Siciles, a été favorisée par des moyens et par des moyens qui n'ont jamais connus même par lui. Il n'en est pas moins le plus populaire de la Révolution italienne, et sa mémoire vivra dans le cœur du peuple beaucoup plus longtemps que celle des hommes supérieurs dont il n'a été que le bras.

On peut lui reprocher beaucoup d'excès de violence, mais aucun excès de pouvoir, ni aucun acte de méchanceté ou de vengeance. Personne n'a dit plus d'injures aux prêtres, et personne ne leur a fait moins de mal, bien qu'il ait été investi pendant plusieurs mois d'un pouvoir sans limites à Naples et en Sicile.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 8 juin. — M. Gontier a été nommé directeur de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, en remplacement de M. Meurgey, nommé inspecteur en chef des mines à Toulouse.

Une pétition couverte d'un grand nombre de signatures a été adressée aujourd'hui au directeur de la Compagnie des tramways, dans le but de réclamer le prolongement de la ligne des tramways de la Terrasse à l'Etrat.

Après les pétitionnaires, la compagnie serait assurée de renvoyer largement dans ses déboursés.

Firminy. — Le cadavre d'un enfant nouveau-né a été découvert au hameau de la Martinière, près de Firminy.

Le corps du petit être était dans un état de putréfaction très avancée; il a été transporté à l'hospice de Firminy pour être soumis à l'autopsie.

Le parquet a été mandé. Une enquête est ouverte.

Montbrison. — Le jeune Fournier a été extrait de la prison d'arrêt de Roanne et conduit hier à Montbrison par deux gendarmes, pour comparaître devant la cour d'assises de la Loire, par suite de sa tentative d'assassinat sur la personne de M. Bréhard. Il est parti de Roanne par le train d'une heure.

Genest-Malifaux. — Une jeune femme de 18 ans, surprise par l'un des derniers orages, celui de dimanche soir, croyons-nous, s'était réfugiée sous un bâtiment de ferme. Deux jeunes gens de 22 à 24 ans l'y trouvèrent et lui demandèrent à parler à son père. Elle répondit qu'il n'est pas à la maison, mais qu'elle l'enverra chercher. C'est inutile, lui répondirent-ils, car elle se ruant sur elle. La malheureuse est renversée par ces deux brutes, qui la soumettent, l'un à l'autre, à un abominable outrage.

Les coupables ont été bientôt arrêtés et conduits dès lors au parquet de Saint-Etienne, et ensuite à la prison de Roanne.

Après les premiers renseignements qui nous parviennent, ce seraient deux domestiques en service à Roanne.

ISERE

Grenoble, 8 juin. — Ce matin, un douloureux événement est venu attrister la population du quartier de la Gare.

Sept heures un quart, un ouvrier du chemin de fer travaillait sur la voie n° 6, devant une file de maisons et à 200 mètres de la grande vitesse, le cadavre d'un homme de 60 ans environ, affreusement mutilé, était séparé du tronc, derrière l'oreille on trouvait une énorme blessure; l'épaule gauche était brisée, le bras détaché de la main.

et la jambe droite était cassée. C'était horrible à voir.

MM. les employés supérieurs de la gare, M. le commissaire de police du quartier, prévenus aussitôt se rendirent sur le théâtre de l'accident, où on ne tardera pas à reconnaître le corps pour être celui du nommé Louis Masson, âgé de 55 ans, receveur-buraliste et débiteur de tabac à l'avenue de la Gare.

MM. les docteurs Guédel et Allard, mandés en toute hâte, déclarèrent que la mort avait été instantanée.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, la mort de cet homme pourrait bien être le résultat d'un suicide et non d'un accident, mais on ignore encore quels sont les motifs qui auraient pu pousser Masson à cet acte de désespoir.

Toutefois, diverses versions circulent à ce sujet. Masson, qui était un ancien contrôleur d'octroi de la ville, en retraite depuis quelques mois, jouissait d'une certaine aisance. Il était père de trois enfants, dont l'aîné a dix-huit ans.

Conseil de guerre. — Dans sa séance du 6 juin courant, le conseil de guerre permanent de la 14^e région de corps d'armée, siégeant à Grenoble, sous la présidence de M. Noiret, colonel du 52^e régiment de ligne, a rendu les jugements suivants :

1^{er} Théophile Coste, soldat de 1^{re} classe à la 14^e section de commis et ouvriers militaires d'administration, déclaré coupable de bris et de destruction volontaire d'armes et d'effets d'équipement appartenant à l'Etat, à l'usage d'autres militaires, a été condamné à deux mois d'emprisonnement.

Défenseur, M. Lombard, avocat à Grenoble.

2^e Louis Berthet, artificier au 2^e d'artillerie, déclaré coupable de divers vols d'effets au préjudice de militaires, a été condamné à trois années d'emprisonnement.

Défenseur, M. Jullien, avocat à Grenoble.

3^e Eugène Naquet-Mossé et soldat au 140^e de ligne, déclaré coupable d'outrages par paroles envers un de ses supérieurs à l'occasion du service, a été condamné à cinq ans de travaux publics.

Défenseur, M. Ract, avocat à Grenoble.

Le siège du ministère public était occupé par M. le lieutenant Humbert, du 30^e de ligne, substitut du commissaire du gouvernement.

Rives. — La société de secours mutuels de la commune de Rives a célébré dimanche dernier sa fête annuelle en la faisant coïncider avec la fête locale.

A cette occasion a eu lieu sous la halle un banquet auquel ont pris part tous ses membres, quelques invités et les organisateurs de la fête du pays.

A la suite d'un discours de circonstance prononcé par M. le président de la société, il y a été fait par MM. Vivier et Détriché, commissaires de série, une cueillette au bénéfice de la société du sou des Ecoles, qui a produit la somme de 20 fr. 65.

Les Echelles. — Un douloureux accident vient de coûter la vie à une femme d'une soixantaine d'années.

Cette malheureuse, nommée Loridon, épouse d'un cantonnier, conduisait un chariot de foin traîné par une vache qui s'effraya et renversa sa conductrice.

La voiture l'écrasa, et, après quelques minutes d'horribles souffrances, la femme Loridon rendait le dernier soupir.

AIN

Bourg, 8 juin. — On vient d'arrêter à Bourg l'ordonnance d'un officier supérieur du 23^e de ligne, auquel un vol assez important, commis au préjudice d'un cordonnier du régiment, était reproché. La perquisition qui suivit cette arrestation amena la découverte d'une quantité de marchandises aussi nombreuses que variées.

Une partie considérable des vols commis, cet hiver, chez tous les commerçants de Bourg, et jusqu'aux restes mystérieux, sont enfin expliqués. Le voleur était adroit, une longue pratique, d'ailleurs, lui avait fait la main. Beaucoup de commerçants ont reconnu des objets leur appartenant, et cependant ont déclaré que jamais l'individu accusé n'avait pénétré chez eux, ni même rôdé devant leur maison.

Le produit des vols du militaire forme un véritable bazar. Chocolat, tricot, papier à cigarette, chapeaux, petits meubles, tout s'y trouve. Il avait, paraît-il, l'intention de monter un magasin. Il avait su admirablement s'y prendre.

Mardi matin, entre onze heures et midi, un incendie a éclaté à la Rue, commune de Druillat. Quatre corps de bâtiments, appartenant au sieur Pilloud (Jean), sont devenus la proie des flammes. Les pertes évaluées à 3,500 fr. sont heureusement couvertes par une assurance. On ignore la cause de ce sinistre; on croit cependant qu'il peut être attribué à l'imprudence de jeunes enfants jouant avec des allumettes.

Toutes les communes environnantes sont accourues porter des secours, dès que la nouvelle s'est répandue. Chacun a fait vaillamment son devoir.

ARDECHE

Avant-hier vers minuit, une machine isolée a pris en écharpe les derniers wagons d'un train de marchandises, à la gare de Cruas (Ardèche).

Quatre wagons ont déraillé et ont été fortement endommagés. La ligne principale conduisant du Teil à Nîmes, a été interrompue jusqu'à quatre heures du matin.

Par suite de cet accident, tous les trains se dirigeant sur Nîmes ont éprouvé des retards considérables dans la marche ordinaire du service.

M. Félix Bouisse, âgé de dix-huit ans, fils de M. Bouisse, épicer à Privas, chassait dans sa propriété close à Bois-Vignal; en sautant un mur, son fusil est parti et la charge l'a atteint au cœur. Le père et la mère arrivés peu après, ont trouvé leur fils étendu à terre baignant dans son sang. Tous les secours ont été inutiles.

Le commissaire de police et ses agents, la brigadier de gendarmerie et un médecin, s'étant transportés sur les lieux, ont constaté que la mort avait été instantanée.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 9 juin, 160^e jour de l'année. — Soleil : lever, 3 h. 59, coucher, 7 h. 59. Les jours croissent de 1 minute.

Ephémérides (1688) : Mort de Duquesne, marin français.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon, dans sa séance de mardi soir, avait à procéder à des élections de membres titulaires et correspondants. Ont été nommés membre titulaire : M. Valsin, doyen de la Faculté catholique des sciences, et membres correspondants : MM. Duclos et Millière.

M. Antonin Proust, président de l'Union centrale des arts décoratifs, a été autorisé, par décision ministérielle du 31 mai dernier, à organiser une loterie de quatorze millions, dont le produit sera affecté à la création d'un musée.

Le but de cette entreprise, offrant un caractère d'utilité générale, M. le ministre de l'intérieur a décidé que les billets pourront être colportés, distribués, entreposés et placés sur tout le territoire de la République française.

Nous remarquons que grâce aux billets à prix réduits que la Compagnie des Dombes vient de créer pour les journées du 10, 11 et 12 juin prochain (6 fr. de Lyon à Bellegarde aller et retour), les voyageurs pourront facilement aller jusqu'à Genève, et effectuer leur voyage de Lyon à Genève, moyennant le prix total de 9 h. 20 aller et retour, en ayant soin de prendre à Bellegarde un billet d'aller et retour de Bellegarde à Genève.

La Compagnie des Dombes prévient le public qu'à partir du lundi 12 juin, le train n° 252, (marchandises avec voyageurs 1^{re}, 2^e, 3^e, classe) partira chaque jour à 5 heures du matin de Montbrond pour Saint-Bel.

Les voyageurs devant dépasser Saint-Bel prendront à cette gare le train n° 204 (direct à partir de Charbonnières) qui arrive à Lyon Saint-Paul à 9 h. 20 du matin.

Hier, à l'audience de la première Chambre de la cour d'appel, M. Bonnet, avocat de M. Gabet, agent de change, a soutenu que le cours de compensation du 2 février, doit être maintenu comme base de la liquidation et a conclu à la confirmation du jugement du tribunal de commerce.

Affirmant sa plaidoirie de la veille, M. Thévenet, au nom du Crédit de France, a demandé l'application du règlement des agents de change, et la réformation du jugement dont il a été appelé.

La cour a renvoyé l'affaire à huitaine, pour les conclusions du ministère public.

Un voyageur allant de Valence à Avignon aperçoit sur la voie, à la gare de Montélimar, un employé coiffé d'une casquette superbe sur le devant de laquelle est brodé en lettres d'or le mot : *interprète*. Le voyageur interpelle cet employé et lui demande, en anglais, un peu de feu.

L'interprète fait signe qu'il ne comprend pas; le voyageur pose la même question au même employé, mais cette fois en allemand. L'employé fait signe qu'il ne comprend pas davantage.

Mais alors, qu'interprétez-vous donc ? lui demande cette fois, et en bon français, le même voyageur.

Monsieur, répond l'employé en se découvrant, j'interprète le règlement.

L'épidémie de suicides qui depuis quelques jours sévit sur notre ville prend des proportions inquiétantes. La lugubre série ne comprend pas aujourd'hui moins de cinq noms.

A 9 heures du matin, Simon Rey, âgé de 45 ans, journalier à l'Arsenal, demeurant rue Vauvebourg, n° 2, descendait à sa cave en disant à sa femme qu'il allait fendre du bois. Deux heures après, cette dernière inquiète d'une absence si prolongée va à sa recherche et trouva le malheureux pendu à un clou fixé à une solive.

A ses cris, le concierge de la maison accourut et coupa la corde, mais malgré tous les soins et quoique le corps fut encore chaud, il a été impossible de le rappeler à la vie.

Les causes de ce suicide sont attribuées à la vive déception qu'avait éprouvée la victime en voyant l'héritage d'une tante qui habite Oullins et sur lequel il comptait pour faire face à une situation obérée lui échapper et passer entre les mains d'un égaré.

Sur le mur de la cave, il avait écrit en grosses lettres tracées au charbon ces quelques mots : « Rappellez-vous de Vial d'Oullins (c'est la personne qui a recueilli l'héritage tant espéré) et moi aussi. Adieu mes enfants chéris. »

A dix heures du matin, un sieur Albert Memin, âgé de 20 ans, ferblantier, rue de Séze, 27, entrant dans l'établissement, tenu par M. Langon, au Grand-Camp, et demandant à boire. A peine attablé, on le vit pâlir, chanceler et s'affaïsser sur le sol. On s'empressa de venir à son aide et l'on s'aperçut alors seulement que ses habits étaient couverts de sang. D'une voix faible, le malheureux déclara qu'il venait de se tirer un coup de revolver dans la région du cœur.

Après avoir appliqué tant bien que mal un premier pansement sur sa blessure, le chef de l'établissement le fit conduire à l'Hôtel-Dieu sur un char-à-bancs. Quoique grave, l'état du blessé ne paraît pas désespéré, aucune parties essentielles n'ayant été atteintes par le projectile.

Memin, qui semble atteint de la manie du suicide, a énergiquement refusé de faire connaître les motifs qui l'ont poussé à cet acte de désespoir. Il avait déjà, il y a quelque temps, essayé de se pendre.

La nuit dernière, à deux heures du matin, M. Louis Soyot, âgé de 26 ans, photographe, rue de Vendôme, 154, s'est jeté par une fenêtre de son appartement situé au 4^e étage. Dans cette chute terrible, le pauvre garçon s'est brisé le crâne. M. le docteur Jacquet aussitôt prévenu n'a pu que constater le décès.

La cause de ce suicide serait due à des chagrins domestiques.

Suicide ou accident ?
Dans la matinée d'hier MM. Gauthier, gardien du pont de Collonges et Mercier restaurateur ont retiré des eaux de la Saône à quelques mètres en amont du pont le cadavre d'un individu qui n'a pas tardé à être reconnu pour celui du sieur Louis Patricot, âgé de 39 ans, maître serrurier à Caluire.

Après les constatations légales le corps a été transporté à la Morgue de Caluire.

Le nommé Thizy Aimé, âgé de 65 ans, journalier à Taluyet a été trouvé pendu dans son domicile. La victime qui était atteinte depuis longtemps de rhumatismes qui le faisaient horriblement souffrir a cherché le repos dans la mort.

Les gardiens de la paix ont arrêté, hier, le nommé Filliat, ouvrier maçon.

Cet individu, après s'être présenté au domicile de M. Ranc, maître-maçon, Grand-Rue-de-la-Mulatière, 44, et avoir frappé à coups redoublés afin de se faire ouvrir, lui a lancé à la tête un énorme caillou.

M. le docteur Dublassy, appelé à lui donner ses soins, a déclaré ne pouvoir encore se prononcer sur la gravité de la blessure.

On a également, et pour le même motif, arrêté à la brasserie Georges un sieur X..., conducteur de travaux, qui, sans provocation aucune, a brutalement frappé à coups de poing M. Pierre Manselle, âgé de 58 ans, entrepreneur de charpentes, cours Perrache, 5.

Le tribunal correctionnel a condamné dans son audience d'hier, à deux ans de prison, un malfaiteur de la plus dangereuse espèce, nommé Antoine Georges, qui avait commis des vols assez importants au préjudice de MM. Eguy, marchand de comestibles, rue Duguesclin, 170, et Schumacher, cordonnier, rue de Crillon, 1, chez lesquels il s'était introduit, à l'aide d'effraction.

Cet individu avait déjà subi un grand nombre de condamnations, notamment une à 10 ans de réclusion, prononcée en 1869 par la cour d'assises du Rhône.

Volontaires de 1870-1871.

A l'occasion de la mort du général Garibaldi, la Société a nommé un délégué pour assister à la cérémonie qui aura lieu prochainement. Elle ouvre à cet effet une souscription pour une couronne que ce membre délégué est chargé de porter.

La liste de souscription est déposée au siège de la Société rue de Jussieu, 10, café Delorme.

Société botanique de Lyon

Une herborisation aura lieu le 11 juin, à Jonage. Départ à 6 h. 38. Rendez-vous, quai de l'Hôpital, bureau du chemin de fer de l'Est à 5 h. 45. Direction de M. Vivand-Morel, président de la Société.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 8 juin, 4 h. du soir.

Température : Une dépression assez profonde existe sur le golfe de Gènes et occasionne un fort vent de N.-O. dans toute la vallée du Rhône. A Lyon, le baromètre est stationnaire vers 762 mm.

Probable : Temps assez beau.

NOUVELLES DES SPECTACLES

Casino de Vaise (Brasserie Jacolin.) — Pont d'Euilly. — Inauguration dimanche 11 juin du Grand Casino de Vaise, avec le concours de M. et Mme Vincent Collomb, artistes d'opérettes; M. Honoré, comique; le jeune Hoffen, comique, âgé de 16 ans; Louis, ténor léger; Allier.

Mlle Rita, comique, Mlle Sarah, comique excentrique; Marguerite Daumont, chanteuse légère.

Orchestre nombreux.

L'Echo de Vaise, société de 1^{re} division.

Bureaux : 7 heures et demi.

Rideaux : 7 heures et demi.

Premières, 1 fr. — Secondes, 0,75 c. — Troisièmes, 0,50 c.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 8 juin.

5 0/0	115 53	Banque Ottom.	795 »
3 0/0	83 35	Turc	13 35
Italien	90 50	Rio	608 75
Egypte	318 12	Extérieure	28 3/4

